



Malakoff, le 29 AVR. 2011
N° 406 /EPIDE/DG/SG/DF

**Décision portant nomination du régisseur d'avance
du centre EPIDE de Strasbourg**

Le Directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu l'article R. 3414-25 du Code de la défense ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 1992 relatif aux conditions dans lesquelles les directeurs d'établissements publics nationaux peuvent instituer des régies ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

Vu la décision n° 558 EPIDE/DAF/ du 22 mars 2007 portant création d'une régie d'avances auprès du centre EPIDE de Strasbourg modifiée par les décisions n° 280/EPIDE/DAF du 12 mars 2008 et n° 712/EPIDE/DAF du 5 septembre 2009 ;

Vu l'agrément de l'agent comptable de l'établissement en date du 19 avril 2011,

Décide :

Art. 1^{er}. - Mme Mireille Weber est nommée régisseur d'avances du centre EPIDE de Strasbourg, en remplacement de M. Jean-Romain Glebocki démissionnaire.

Art. 2. - L'agent comptable est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Directeur général
THIERRY BERLIZOT



Le régisseur

(signatures précédées de la mention « vu pour acceptation »)

M. pour acceptation

